



Commune de
GOUVY

AVIS DE PUBLICATION

Le Collège communal et le Bourgmestre de la Commune de Gouvy, conformément à l'article L1133-1 et 1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, informe la population et toute personne intéressée des décisions du Conseil communal, en séance du 15 décembre 2021 :

- 2 Finances communales.
Budget 2022 : services ordinaire et extraordinaire.
APPROBATION
- 4 Patrimoine.
Prise en location d'un espace bureau à la gare de Gouvy - Soumission.
APPROBATION.
- 9 Culte.
F.E. de Bovigny.
Budget 2022.
APPROBATION.
- 10 Culte.
F.E. de Rogery.
Budget 2022.
APPROBATION.
- 11 Culte.
F.E. de Steinbach.
Budget 2022.
APPROBATION.
- 13 Sport.
Règlement d'attribution des mérites sportifs.
APPROBATION.

Le texte intégral des décisions ainsi que le budget 2022 peuvent être consultés au siège de l'Administration communale, maison communale, sise rue Bovigny, 59, tous les jours ouvrables, de 09 heures à 12 heures ou demandés par courriel à "administration@gouvy.be".

GOUVY, le 16 décembre 2021

La Directrice générale,

Delphine NEVE

PAR LE COLLEGE :



La Bourgmestre,

Véronique LEONARD